



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Financement de partenaire associatif 2011

Rapport n° CP/2011/391

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Ce présent rapport a pour objet de présenter l'attribution de subvention à l'association Alsace Nature au titre de l'année 2011 dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011.

Financement du programme annuel 2010 d'Alsace-Nature, dans le cadre du programme d'objectifs 2009-2011

Ce partenariat avec Alsace Nature est en place depuis de nombreuses années, et permet par convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes.

L'objectif de la mission confiée à Alsace Nature est de développer un partenariat avec le Conseil Général dans le cadre de ses actions liées aux collines sous-vosgiennes et à la démarche de concertation locale ; ces deux axes étant par ailleurs des thématiques intéressantes pour l'association.

Compte tenu de l'importance que le Département du Bas-Rhin accorde au domaine d'intervention de l'association, il s'engage à soutenir l'objet général de celle-ci, et notamment les actions suivantes :

- la poursuite des animations et du soutien technique sur le projet Bischenberg et plus globalement les collines sous-vosgiennes,
- un volet « partenariat avec les collectivités locales » visant à mobiliser Alsace Nature sur des problématiques partagées avec le Conseil Général.

Pour 2011, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l'association à concurrence d'un montant de 5 000 € pour son fonctionnement et de 25 000 € pour la poursuite du programme « collines du piémont » et de l'action de partenariat avec les collectivités locales tels qu'ils sont définis dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	90 000,00 €	90 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au titre de l'année 2011 une subvention de 30 000 € à Alsace Nature.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention de financement 2011 à intervenir avec Alsace Nature, selon le modèle annexé au règlement financier du Département du Bas-Rhin.

Les modalités de paiement sont les suivantes : un premier acompte sera versé, conformément à la convention, dès le vote en Commission Permanente et la signature de la convention ; le solde sera versé en fin d'année sur présentation de documents comptables relatifs à l'exercice.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL